

SCP Nicolas CHAPOUTOT et Thomas EHRHARDT
Notaires Associés
48, rue du Général Leclerc
67540 OSTWALD
Tél : 03.88.10.48.88.

ADJUDICATION FORCEE IMMOBILIERE

Dans le cadre de la procédure d'exécution forcée ordonnée par le Tribunal de Proximité d'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN (67400) suivant ordonnance rendue en date du 23 septembre 2021 sous n°L1.14.2021/75,

Maître Nicolas CHAPOUTOT, notaire à OSTWALD (67540), 48 rue du Général Leclerc, procédera le :

Vendredi 2 février 2024 à 14 h 00

(vendredi deux février deux mille vingt quatre à quatorze heures)

En son étude, 48 rue du Général Leclerc 67540 OSTWALD, à la vente aux enchères publiques à l'extinction des feux, des biens et droits immobiliers suivants :

A OSTWALD 67540, 6 rue Neuve, une maison à usage d'habitation, figurant ainsi au cadastre :

- Section 17 n° 1101/50, « Rue Neuve », avec 2,04 ares (deux ares zéro quatre centiares) de sol,

Performance énergétique

- Consommation énergétique : Classe E
- Emissions de gaz à effet de serre : Classe D

Mise à prix

La mise à prix a été fixée à **cent quatre-vingt-neuf mille euros (189 000,00 eur)**.

Modalités de paiement

Le prix d'adjudication sera payé en l'étude de Maître Nicolas CHAPOUTOT, notaire susnommé, de la manière suivante :

- à raison de dix-huit mille neuf cents euros (18 900,00 eur) dans un délai de sept jours à compter du jour de l'adjudication,
- et le solde du prix d'adjudication au plus tard dans un délai de deux mois à compter du jour de l'adjudication.

Le tout par virement bancaire.

En sus du prix d'adjudication, l'adjudicataire aura à payer et supporter les frais et droits d'enregistrement exigibles à raison de l'adjudication, qui seront à verser dès la clôture de l'adjudication.

Condition pour enchérir – Dépôt de garantie

Il sera exigé de chaque amateur pour pouvoir prendre part aux enchères une garantie bancaire signée valable et suffisante ou la consignation d'une somme de **dix-huit mille neuf cents euros (18 900,00 eur)** sous forme d'un virement effectué au plus tard la veille de l'adjudication sur le compte de l'office notarial.

Visites :

Les amateurs pourront visiter le bien immobilier sus-désigné :

- le jeudi 25 janvier 2024, de 14h00 à 15h00
- le jeudi 1^{er} février 2024, de 14h00 à 15h00

L'adjudication forcée a été ordonnée à la requête de La **CAISSE DE CREDIT MUTUEL STRASBOURG CATHEDRALE (anciennement GUTENBERG)**, Association coopérative inscrite à responsabilité limitée auprès du Tribunal d'Instance de STRASBOURG sous le numéro VII/0021, dont le siège est à STRASBOURG (67000), 2 rue des Hallebardes, contre la Société dénommée SCI AMAR, Société civile immobilière au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à OSTWALD (67540), 6 rue Neuve, identifiée au SIREN sous le numéro 881 982 276 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG.

L'adjudication aura lieu sous les charges et conditions fixées dans le cahier des charges dressé par le notaire susnommé.

Ledit cahier des charges ainsi que les actes de procédure complets sont déposés en l'étude du notaire susnommé où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

Conformément à l'alinéa 1er de l'article 159 de la loi du 1er juin 1924, les objections et observations concernant la procédure antérieure à l'adjudication, notamment la fixation de la mise à prix, les conditions de l'adjudication, doivent à peine de déchéance, être produites au tribunal d'exécution au plus tard une semaine avant le jour de l'adjudication.

Les objections et observations concernant l'adjudication même doivent être produites au plus tard deux semaines après l'adjudication.

La production est faite soit par écrit, soit par déclaration prise en procès-verbal par le greffier.

Sommation est faite aux créanciers hypothécaires ou autres intéressés inconnus de faire valoir leurs droits dans une inscription au Livre foncier, préalable à l'inscription du procès-verbal d'adjudication.

Maître Nicolas CHAPOUTOT, notaire